



La newsletter des infirmières et des infirmiers libéraux du Grand Est

## L'ÉDITO

En cette période de crise sanitaire, votre URPS poursuit son action, en particulier en matière de vaccination. Cette newsletter est l'occasion de rappeler notre implication à vos côtés et, à travers vous, au service de la population.

Je tiens ici à souligner l'importance de nos collaborations interprofessionnelles, tissées puis renforcées avec les autres URPS de la région Grand Est. Je suis extrêmement attachée à ces relations qui nous permettent de mener à bien des actions à fort impact, à la fois durables et efficaces sans jamais oublier que le patient est au cœur de nos préoccupations.

Du 31 mars au 7 avril, vous serez amenés à choisir par scrutin électronique vos représentants URPS pour les 5 prochaines années. C'est l'autre actualité du moment et elle engage l'avenir de notre profession. Je ne peux que vous inviter à voter en nombre pour appuyer votre URPS dont la mission principale est de vous représenter auprès des instances (Agence Régionale de Santé Grand Est, Caisse primaire d'Assurance Maladie...) mais également de participer à la gestion de la crise sanitaire que nous traversons. Faisons union !

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bonne lecture. Confraternellement.

La Présidente de l'URPS  
Infirmier Grand Est

## Sommaire :

- **Page 2**  
Élection à l'URPS, mode d'emploi : quand, comment voter
- **Page 3**  
La démocratie sanitaire, grande oubliée de la crise  
Lingolsheim vaccine... à petite dose
- **Page 4**  
Suivi d'isolement des patients COVID+ : le rôle essentiel des infirmiers

Élection URPS Grand Est du 31 mars au 7 avril

## Votre e-vote compte



Élection, mode d'emploi en page 2

## Communication

## La carte des vaccinations sur [www.infirmiergrandest.com](http://www.infirmiergrandest.com)

Depuis les annonces du gouvernement début décembre, votre URPS travaille en lien étroit avec l'ARS Grand Est pour mettre en place l'organisation de la vaccination et vous informer.

Le site de l'URPS Infirmier Grand Est vous donne aujourd'hui accès à toutes les informations utiles pour vous faire vacciner ou renseigner vos patients, identifier le centre de vaccination le plus proche de chez vous dans les dix départements de la région Grand Est, connaître les modalités de prise de rendez-vous réservées aux professionnels de santé... Le tout à partir d'une carte interactive qui est actualisée en temps réel, au fur et à mesure des données qui nous parviennent.

À ce jour, la région Grand Est compte près d'une centaine de centres de vaccination.



Nombre de centres de vaccination par département. Données au 10/02/2021.

Lire aussi page 3



# Élection URPS

## Infirmier Grand Est

31 mars - 7 avril 2021



L'élection à l'URPS vous permet de choisir les représentants qui deviendront les interlocuteurs privilégiés de l'ARS Grand Est durant les 5 prochaines années. Ce scrutin se déroulera par voie électronique. Il sera accessible sur ordinateur, smartphone et tablette du mercredi 31 mars 2021 à 12h00 au mercredi 7 avril 2021 à 12h00.

Composée de 24 membres élus pour 5 ans, l'URPS Infirmier Grand Est a pour objectif de faire reconnaître la place essentielle de l'infirmier libéral dans le système de santé et plus particulièrement dans le domaine des soins ambulatoires.

### REPRÉSENTER

L'URPS infirmier Grand Est forme une instance démocratique représentative des professionnels libéraux. Interlocutrice privilégiée de l'Agence Régionale de Santé (ARS), elle contribue, avec les 9 autres URPS, à l'organisation de l'offre de soin sur le territoire.

### ACCOMPAGNER

L'URPS infirmier Grand Est vous accompagne dans vos projets. Ses actions portent notamment sur le développement de l'ETP, l'évolution des modes d'exercice, la coordination des soins et le déploiement des outils de communication numériques.

### RASSEMBLER

L'URPS infirmier Grand Est est à l'écoute des 8 000 infirmières et infirmiers libéraux de la région. Elle s'emploie à les rassembler avec l'objectif de faire reconnaître la place essentielle de l'infirmier libéral dans le système de santé et plus particulièrement dans le domaine des soins ambulatoires.

## JOUR DE VOTE, mode d'emploi

### CONNEXION

Saisissez l'adresse du portail dans la barre de votre navigateur (et non dans un moteur de recherche) :

<https://elections-urps.sante.gouv.fr>

Cliquez sur « **J'accède au site de vote** »

### AUTHENTIFICATION

- Saisissez l'identifiant reçu par courrier postal (8 caractères alphanumériques).
  - Recopiez le code de sécurité affiché à l'écran (captcha).
- Cliquez sur « **Connexion** ».

Si votre identifiant et le code de sécurité sont reconnus, un nouvel écran apparaît.

- Saisissez votre numéro ordinal
- Saisissez votre numéro de téléphone portable afin de recevoir votre mot de passe par sms.

Cliquez sur « **Recevoir le mot de passe** »

- Saisissez le mot de passe reçu par sms (6 caractères numériques).
- Cliquez sur « **Connexion** ».

### VOTE

Si votre mot de passe est reconnu, vous accédez directement à la page du scrutin.

Vous pouvez désormais :

- Consulter les listes candidates
- Consulter / télécharger / imprimer les Professions de foi
- Choisir la liste pour laquelle vous souhaitez voter
- Choisir de voter blanc.

Une fois votre choix effectué, CLIQUEZ sur « **Suite** ».

Votre vote n'est pas encore enregistré.

Vous pouvez :

- Modifier votre choix
- Valider définitivement votre choix en cliquant sur le bouton « Je vote ».

### PREUVE DE VOTE

Une fois votre vote enregistré, vous ne pouvez plus le modifier.

Vous pouvez télécharger et/ou imprimer votre accusé de vote ou le recevoir en saisissant une adresse mail valide.

### Quels sont les éléments dont j'ai besoin pour voter ?

Vous aurez besoin de votre identifiant électeur (présent sur la notice de vote que vous allez recevoir par courrier postal entre le 10 et le 22 mars 2021 à votre adresse professionnelle), votre n° ordinal et un numéro de téléphone portable (pour réception d'un mot de passe).

### Voter prend-il beaucoup de temps ?

Non, la procédure est simple et rapide, il faut environ 5 minutes pour s'authentifier et voter.

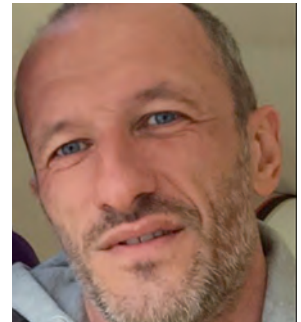
### Une assistance au vote est-elle prévue ?

Pour ces élections, vous disposerez d'une assistance téléphonique sans interruption, du lundi au dimanche de 8h00 à 21h00 du mercredi 31 mars 2021 à 12h00 au mercredi 7 avril 2021 à 12h00. Le numéro de l'assistance téléphonique sera communiqué sur le site dès son ouverture au vote.



INTERVIEW : JEAN-MICHEL MEYER (France Assos Santé)

# La démocratie sanitaire, grande oubliée de la crise



Créée par la loi de santé du 26 janvier 2016, France Assos Santé fédère les associations représentatives des usagers du système de santé. Retour sur la crise sanitaire avec Jean-Michel Meyer, son président en Région Grand Est.

« **Transmissions : Quel regard portez-vous sur cette année de crise sanitaire ?**

Jean-Michel Meyer : Il faut distinguer plusieurs temps. La première séquence a débuté le 17 mars 2020 avec le confinement. Confrontés à une situation sanitaire critique, les pouvoirs publics ont alors dû adopter des mesures exceptionnelles. C'était le temps de l'urgence et pas celui de la concertation avec les associations d'usagers, ce que nous avons compris. En revanche, nous avons regretté que la démocratie sanitaire n'ait pas été rétablie dès la mi-avril, à un moment où des sujets qui sont aujourd'hui devenus polémiques auraient pu bénéficier de l'implication des usagers. Je pense à l'isolement des malades, à l'impossibilité pour les familles de voir leurs proches en Ehpad ou d'accompagner ceux qui étaient en fin de vie...

Autant de décisions qui n'ont donné lieu à aucune mesure de socialisation. Ce qui n'est pas normal !

**T : Selon vous, qu'est-ce qui a fait le plus défaut durant cette période ?**

J-M M. : On a manqué d'une parole qui fasse autorité en matière sanitaire, et ce tant du côté des pouvoirs publics que du côté des professionnels de santé. Cette absence de lisibilité a eu pour effet d'ajouter de la confusion à la crise. Elle a notamment contribué à vider les salles d'attente des cabinets de médecine libérale et semé le trouble chez les patients souffrant de maladies chroniques au point que certains n'ont pas osé sortir de chez eux pendant trois mois ! Au-delà de l'ambiguïté de la communication, cette situation a mis en lumière nos carences en matière d'éducation à la santé. On a pu aussi mesurer combien il est essentiel de maintenir le lien entre patients chroniques et professionnels de santé et ainsi éviter le processus d'isolement.

**T : Le réveil de la démocratie sanitaire a-t-il vraiment eu lieu depuis ?**

J-M M. : Les associations d'usagers n'avaient pas été consultées lors du confinement. Elles

ne l'ont pas plus été pour le déconfinement. Nous avions pourtant un rôle à jouer en matière d'accompagnement du public. Nous étions favorables à une sortie de confinement mieux préparée et plus progressive... Dans le Grand Est, notre premier contact avec l'ARS, notre interlocuteur privilégié, n'a eu lieu que début juillet et dans le cadre d'une sollicitation qui portait sur d'autres sujets. Cela dit, notre message est bien passé et l'ARS a accueilli un peu tard mais favorablement notre demande pour intégrer le dispositif régional de retour d'expérience.

**T : Quelle est aujourd'hui votre position quant à la stratégie vaccinale ?**

J-M M. : De notre point de vue, elle est conforme aux exigences de la pandémie. Vacciner en priorité les personnes les plus fragiles est à nos yeux la bonne stratégie pour éviter une nouvelle saturation des dispositifs de réanimation. France Assos a été interrogé lors de la définition de cette stratégie vaccinale. Il est clair que plus la société civile est associée en amont et plus la stratégie est ensuite facile à expliquer ! »

Témoignage

## Lingolsheim vaccine... à petite dose

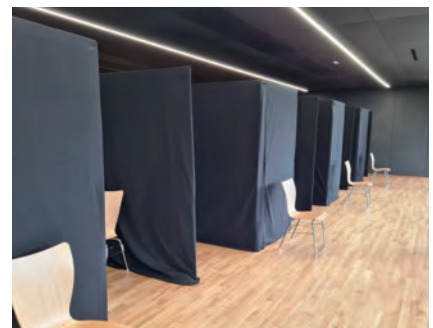
**Catherine Haag est infirmière libérale à Lingolsheim (67). Elle vient d'y monter un centre de vaccination en collaboration avec les médecins de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle dont son cabinet fait partie.**

Le centre de vaccination de Lingolsheim a ouvert ses portes fin janvier après avoir reçu le double feu vert de la Préfecture du



Catherine Haag (d) boîte de vaccins en main.

Bas Rhin et de l'ARS Grand Est. Pour ce projet, Catherine Haag a pu rassembler autour d'elle une cinquantaine d'infirmières libérales des environs, dont une partie avait pris l'initiative de créer un groupe d'entraide sur WhatsApp dès le premier confinement. Une forte mobilisation qui pourrait permettre au centre de tourner à plein régime et d'inoculer jusqu'à 300 doses de vaccins par jour : pourrait, car comme le précise Catherine, « On fonctionne depuis l'ouverture au tiers de nos capacités, par manque de doses. Au départ, on a reçu les vaccins à ARN Messenger – des Moderna pour dix jours, puis des Pfizer – avant que le vaccin développé par Astra Zeneca ne commence à nous être livré début février. Depuis, il nous faut gérer le stock au plus serré entre pénurie et dates de péremption, sans réelle visibilité sur nos approvisionnements. On dispose de 4 box. On a le personnel suffisant mais pas de vaccin pour répondre à la demande. C'est un peu le monde à l'envers ! »



Quatre box équipés pour vacciner 300 patients/jour.

**Chacun son tour...**

Sur un plan personnel, Catherine s'est résolue à se faire vacciner comme toutes ses collègues mobilisées sur le centre. Mais pour cela, elle attendra son tour : « Je n'ai pas 50 ans et je ne suis pas prioritaire. Il n'est pas question pour moi de me faire vacciner avant que ma grand-mère n'ait reçu sa dose ! »



COVID-19

# Suivi d'isolement des patients : le rôle essentiel des infirmiers



L'URPS Infirmier Grand Est, l'ARS Grand Est, la CPAM et Pulsy se mobilisent dans le cadre de la stratégie « Tester, Alerter, Protéger » pour rompre les chaînes de contamination et endiguer la propagation de la Covid-19. Exemple de cette implication conjointe, l'action « Suivi de l'isolement et visite domiciliaire sanitaire infirmière (VDSI) ».

Depuis le 25 janvier 2021, l'Assurance Maladie propose systématiquement aux patients positifs, qu'elle joint par téléphone, le principe d'une visite à domicile réalisée par un(e) infirmier(ère). Les trois objectifs principaux de ces visites :

- Favoriser la « réussite de l'isolement » au travers de conseils en matière de santé et d'organisation de la vie quotidienne ;
- Identifier d'éventuels besoins d'accompagnement social non détectés lors de l'appel initial par l'Assurance Maladie ;
- Effectuer, si nécessaire, des tests antigéniques ou RT-PCR aux autres membres du

foyer (en accord avec la réglementation en vigueur du moment).

## Comment ça marche ?

Des plateformes régionales ont été mises en place pour l'adressage des demandes de visites. Dans le Grand Est, c'est l'application *Entr'Actes* qui a été retenue par votre URPS. Pour participer à cette action, il vous suffit de télécharger l'application *Entr'Actes* sur l'*App Store* ou *Google Play* et de compléter le formulaire d'inscription.

Une fois inscrit(e), vous recevez les demandes de visite dans un rayon de 10 km grâce à une notification sur votre téléphone. Vous avez le choix d'accepter ou de décliner une demande, mais si vous donnez suite, vous devez réaliser la visite dans les 24h qui suivent l'appel « *contact tracing* » de l'Assurance Maladie. La notification vous donne alors accès à toutes les informations du patient : nom, prénom, coordonnées téléphoniques, adresse postale, adresse mail, référence du médecin traitant ou du médecin

désigné par le patient, demande d'accompagnement social identifié par l'Assurance Maladie dans la rubrique « Patients en soins ».

Sachez-le, même si vous n'êtes pas inscrit(e) sur *Entr'Actes*, vous êtes susceptible d'être contacté(e) par *BIO SERENITY*, entreprise mandatée par l'URPS Infirmier Grand Est pour compléter le dispositif en cas de besoin.

## Quelle rémunération ?

Le numéro prescripteur que vous devez utiliser pour la facturation des VDSI est le **N° 2 91 99119 8**.

La visite domiciliaire sanitaire infirmière est rémunérée **22,64 €** (cotation AMI 5,6 + MCI). Cette rémunération pourra être complétée le cas échéant par :

- la rétribution pour la réalisation des tests antigéniques ou RT-PCR des autres membres du foyer,
- des majorations en cas d'actes réalisés un dimanche ou jour férié,
- des indemnités kilométriques.

Vous informer

## Retrouvez votre URPS en ligne

- Site Internet [www.urpsinfirmiergrandest.com](http://www.urpsinfirmiergrandest.com)
- Facebook [URPS Infirmier Grand Est](#)
- Twitter [URPS Infirmier Grand Est](#)

## LE SITE EN STATS

du 1<sup>er</sup> janvier au 10 février 2021



3 899 : total des visiteurs  
8 080 : pages ou articles lus



Meilleure audience  
le 12 janvier avec 463 visiteurs



Podium des articles les plus lus

- 1- Appel à renfort pour la vaccination : 698 fois (11 janvier 2021)
- 2- Suivi de l'isolement des victimes : 539 fois (27 janvier 2021)
- 3- Carte interactive sur les lieux de vaccination : 519 fois (11 janvier 2021)

Directrice de la Publication :  
Nadine Delaplace

Responsable de la communication :  
Julien Boehringer

Conception-réalisation :

ABRACADABRA - Nancy

URPS Infirmier GRAND EST

3 boulevard des Aiguillettes

54500 Vandœuvre lès Nancy

[secretariat@urpsinfirmiergrandest.com](mailto:secretariat@urpsinfirmiergrandest.com)

Tél. : 06 83 76 63 47 / 03 83 98 52 57